ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

209

Numéro MIS *

MIS/MInt

Catégorie de la mesure

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

F Langue de la mesure

Fonction(s) de la mesure

Revaloriser et renforcer les ressources physiques et

Couverture LAA

psychiques

Acquérir les compétences de base (compétences sociales) S'entrainer à travailler (endurance et structure journalière)

Nom de la mesure

Vivre à la ferme

Organisateur

Projet famille paysanne

Description de l'activité

Participation à la vie familiale et aide à la ferme selon aptitudes et possibilités, avec un accompagnement et un soutien

pédagogique de "Projet Famille Paysanne"

Profil des bénéficiaires

Dès 18 ans, bénéficiaire LASoc, ayant besoin momentanément d'un encadrement protégé dans un environnement

familial.

Objectifs à atteindre

Exercer et développer les aptitudes personnelles et sociales, s'habituer à remplir des tâches régulièrement et consciencieusement, prendre des responsabilités pour soi et vis-à-vis des autres, développer un projet socio-

professionnel réaliste.

Conditions de participation

Motivation pour vivre à la ferme, comportement coopératif et adéquat, sans problème de dépendance, entretien

préalable.

Moyens et méthodes

Vivre à la ferme avec une famille paysanne, participation à la vie familiale et au travail quotidien, soutien socio-

éducatif, entretiens pédagogiques avec une collaboratrice de "Projet Famille Paysanne", implication des personnes de

référence du bénéficiaire, contrat d'objectif et plan d'action.

Capacité d'accueil

1 pers. par famille d'accueil, max. 6 personnes suivies par "Projet famille paysanne"

Frais d'organisateur

Fr. 2700.-/mois (Fr. 90.-/jour dont Fr.40.-pour nourriture et logement) (2)

Durée **Dates**

3 mois, renouvelable, mais au total 9 mois max

Selon entente.

Fréquence Horaire

Selon entente, mais max 50%, 4 à 8 h/jour

Selon entente.

Taux d'activité

50% max

District

Adresse

Localité

A définir

Coordonnées de l'organisateur

Projet famille paysanne

Responsable de la

mesure

Marie-Thérèse Wilden

Téléphone

078 846 59 00

Adresse

No postal / Localité

Rue des Forgerons 17 Fribourg

1700

Fax

E-Mail

Site Web mth.wilden@bluewin.ch

Type d'organisateur

Organisme prestataire (avec contrat de prestations)

Mission de l'organisme

Accompagnement socio-éducatif

Responsable de l'organisation

Marie-Thérèse Wilden

Remarques

(1) Ces équipements peuvent le cas échéant être pris en charge dans les prestations circonstancielles.

(2) Pour le solde de l'entretien, l'art. 9 de l'Ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur

Date de validation de la mesure : 13 10 2006 La validation des MIS est réévaluée périodiquement ou lors de modifications dans l'activité

*Code Genre MIS: A reporter lors de la facturation LASoc

ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

209

Numéro MIS *

MIS/MInt

Catégorie de la mesure DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Fonction(s) de la mesure

Revaloriser et renforcer les ressources physiques et psychiques

Acquérir les compétences de base (compétences sociales) S'entrainer à travailler (endurance et structure journalière)

l'aide sociale peut être appliqué par analogie (Fr. 300.00).

- Cette activité sera disponible ultérieurement aussi en allemand.
- Affiliation RC obligatoire (auprès du SASoc, selon circulaire du 1er avril 2000)

F Langue de la mesure

Couverture LAA